

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Vendredi 6 juin 2014.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Édifice Lomer-Gouin

575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

Québec (Québec) G1R6A6

www.bape.gouv.qc.ca

Monsieur le Commissaire,

Avant d'élaborer ce court mémoire, j'ai longuement réfléchi à sa pertinence, mais je fus soudainement guidé par un instinct de devoir et une conviction personnelle profonde que je me devais de répondre à votre parcours dans ce processus et d'accepter votre invitation, et ce, pour l'intérêt de notre communauté de la région Pierre de Saurel.

Ce dernier recours qui nous a offert pour se faire entendre auprès de votre bureau d'audiences publiques sur l'environnement pourra vous permettre monsieur le commissaire de mieux évaluer et considérer ce dossier de projet éolien afin que vos recommandations puissent véritablement représenter la voix de l'ensemble de la population de Pierre De Saurel et soyez assuré de ma confiance entière en votre bon jugement.

Ma première interrogation et elle est fondamentale, dont elle exigerait de votre part monsieur le Commissaire d'obtenir des explications plus précises en ce qui concerne ce questionnement qui suit : Comment la MRC Pierre de Saurel peut-elle justifier la légitimité de ce projet éolien ? A-t-elle utilisé la consultation citoyenne par la voie démocratique (référendum) ou a-t-elle unilatéralement prise la décision ? Poser la question est y répondre ! Nous n'avons pas eu de référendum dans la MRC Pierre De Saurel, la population régionale a eu droit seulement à des soirées d'informations bien

organisées en présence des vendeurs d'éoliennes vantant la qualité de leurs produits. On peut dire que ces derniers avaient beaucoup d'intérêts financiers dans ce projet éolien.

Bien sûr monsieur le Commissaire, la MRC Pierre De Saurel peut légalement aller de l'avant avec ce projet, mais moralement elle a manqué de sagesse du moins de respect pour sa population. Ce qui m'a semblé exagérer dans ce dossier est la dérision de la MRC Pierre De Saurel de vous prétendre le plus sérieusement possible (à vous monsieur le Commissaire) qu'elle a obtenu préalablement le consentement et l'approbation de l'ensemble de la population qui la compose. On ne vous a sûrement pas fait la preuve hors de tout doute raisonnable monsieur le Commissaire de cette acceptabilité sociale régionale.

La MRC a même à plusieurs reprises répété avoir eu l'appui de toutes les municipalités la composant !! Peut elle dans ce cas vous signifier et vous déposez la résolution de demande d'appui à ce projet éolien qu'elle a demandé à la ville Sorel-Tracy, et dont celle-ci a été rejeté majoritairement... alors pourquoi a-t-elle affirmé et tenu de tel propos inexact pour ne pas dire trompeur ?

Il serait selon mon avis, pour l'intérêt de l'ensemble de la population que les maires qui composent notre MRC Pierre De Saurel qu'ils puissent reconsidérer leur décision dans ce projet de dossier éolien, surtout, depuis qu'un vent plutôt inquiétant s'est levé à l'encontre des éoliennes, lequel commence à faire douter pas mal de citoyens quant à la pertinence de mettre en œuvre un tel projet.

Suite aux plus récentes informations sur les coûts de l'éolien, sujet qui est pourtant bien connu des maires, qu'ils se rappellent du débat des chefs, lors de la dernière campagne électorale provinciale, on ne peut pas seulement penser qu'il existe de très grandes contradictions, (mais plutôt croire) entre les différentes politiques énergétiques mises de l'avant par chacun des chefs... Ils ne sont sans doute pas les seuls à s'interroger sur la pertinence des projets éoliens à travers le Québec.

Permettez-moi monsieur le Commissaire, d'abord de relater un fait qu'on ne peut pas passer sous silence. Lors des dernières semaines dans l'actualité nationale, une nouvelle a fait la une dans tous les médias : il s'agissait des surplus d'électricité sans précédent d'Hydro Québec. Cette nouvelle a suscité dans

notre milieu régional comme tout à travers tout le Québec de nombreuses interrogations et spéculations sur les politiques énergétiques adoptées par le gouvernement du Québec.

Parmi les prises de positions qu'on entend, je me permets monsieur le Commissaire d'en citer une : elle est de l'association québécoise des consommateurs industriels d'électricité qui a déclaré, par l'entremise de son directeur général monsieur Luc Boulanger, qu'Hydro-Québec n'est plus en mesure d'offrir aux grandes entreprises les meilleurs tarifs d'électricité en Amérique du nord.

De plus monsieur le Commissaire, il y a cette nouvelle, inquiétante, que j'ai lue dans un article de journal et entendu à la chaîne télévisée TVA et à Radio-Canada... Pendant 20 ans, de 2007 à 2027, la centrale au gaz de Bécancour, dans le Centre du Québec, ne produira que 13% de l'électricité qu'Hydro-Québec s'est engagé à acheter par contrat. Ce sont alors les 4 millions de consommateurs québécois qui devront payer à la compagnie 1,8 milliard de dollars en pénalité, soit l'équivalent du coût de construction du CHUM de Montréal.

Et de plus, vous devrez noter monsieur le Commissaire qu'avec les parcs éoliens imposés par Québec (et vous avez bien lu IMPOSÉS) aux clients de la société d'État, la facture des surplus risque d'être encore plus salée. Le consommateur écoperait d'environ 830 millions de dollars par année, ce qui représente à peu près 8% sur sa facture.

Voilà pourquoi, monsieur le Commissaire, que plusieurs de mes commettants et moi-même avons de la difficulté à bien comprendre et à saisir ce que nous gagnons véritablement par ces politiques. En fait, ce sont des augmentations de tarifs que nous avons tous subis, et cela afin de maintenir une ressource toujours plus coûteuse à produire. Hydro-Québec n'est plus en mesure d'offrir les meilleurs tarifs d'électricité en Amérique du nord.

... les nouvelles des derniers jours ne sont guère encourageantes pour ceux qui veulent investir dans des projets qui semblent inutiles pour l'instant.

Pourtant chez nous monsieur le Commissaire on nous fait miroiter des bénéfices intéressants en ce qui concerne le projet éolien, sans nous dire vraiment ce que cela nous coûtera : j'ai bien peur qu'on doive collectivement payer la note.

Je crois qu'avec toutes les nouvelles informations dont nous disposons qu'il soit logique et rationnel que la population hume et flaire à la fois un doute imminent quant à la nécessité et la pertinence de cet investissement de 67 millions de dollars, de plus, n'est-il pas normal que la population s'apeure face au risque possible de non rentabilité, car la preuve a été loin d'être faite.

Les situations changent rapidement et les besoins également, et il faut les analyser constamment et suivre l'évolution de la demande énergétique, selon même la Société d'État Hydro-Québec il y a un surplus sans précédent d'électricité et que cette société et je le répète s'est faite imposée l'achat d'électricité pour les parcs éoliens à des prix qu'elle doit payer généreusement... prix que les consommateurs devront payer malheureusement... nous allons gagné quoi en fait ?

Un investissement de 67 millions de dollars dont on ne connaît pas précisément les revenus potentiels, très peu d'emplois créés et dont le coût de chacun de ses emplois est faramineux, Donc inévitablement tous se ramasseront avec des augmentations du compte d'électricité, n'est ce pas une politique énergétique interrogeable ?

Veillez croire monsieur le Commissaire que : La crainte de la population de l'ensemble de la MRC Pierre De Saurel pour ce projet éolien se manifeste à plusieurs égards comme : la crainte sur la santé publique, la peur sur la non rentabilité, l'appréhension sur son environnement, sa préoccupation pour la faune, son inquiétude manifeste sur sa qualité de vie, tous ces éléments doivent mériter d'être retenus lors de la rédaction de vos recommandations, voilà ce que je vous sou mets très respectueusement.

Cela était mon humble avis sur ce dossier de projet de parc éolien Pierre De Saurel.

Merci monsieur le Commissaire de m'avoir lu.

Yvon Bibeau. Conseiller municipal ville Sorel-Tracy.